

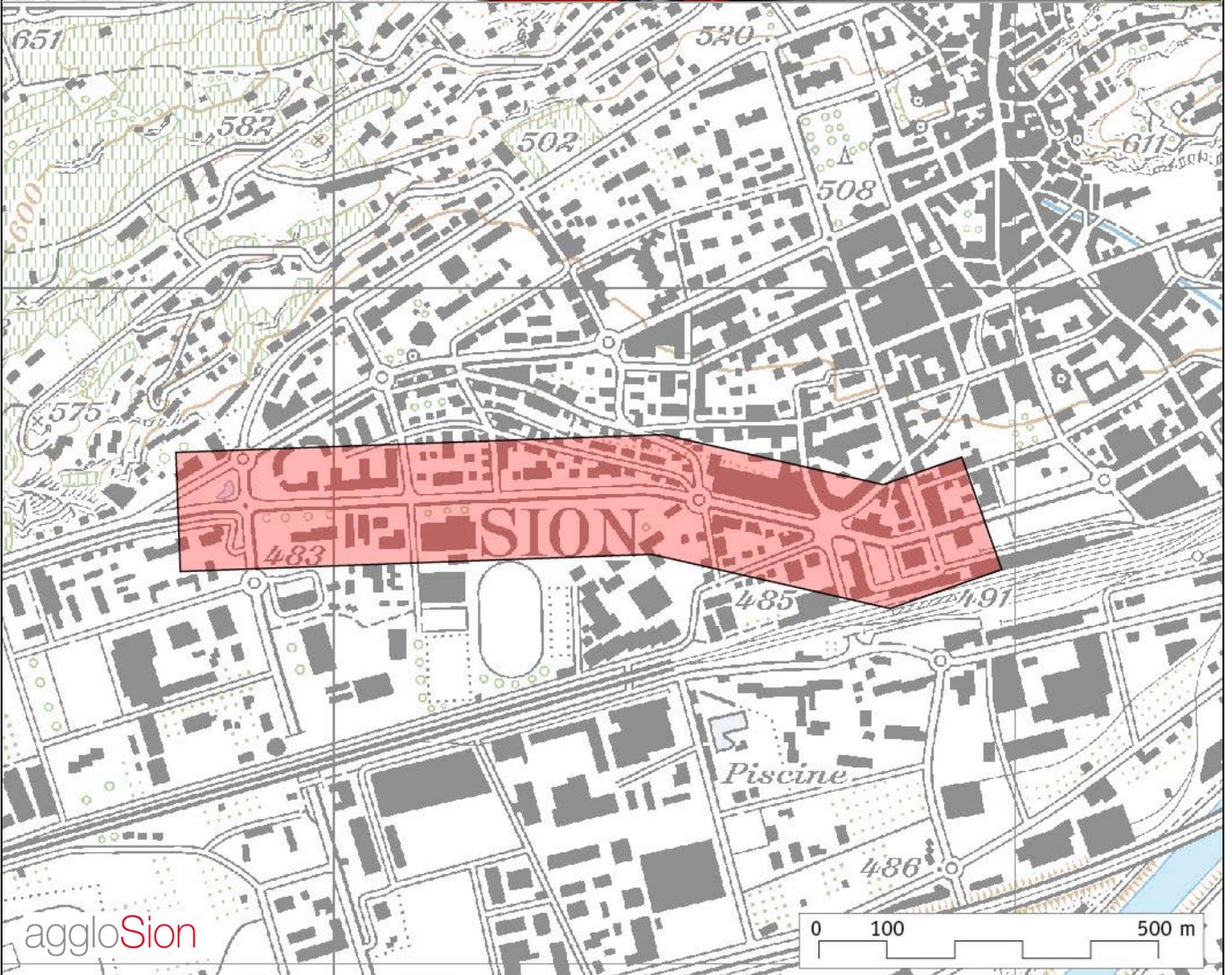
# SION, REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE FRANCE (ENTREE OUEST)

# R2

RESEAU ROUTIER / SION

Instance(s) responsable(s)  
AggloSion  
Maître(s) d'ouvrage  
SRCE Valais

Commune(s) concernée(s)  
Sion  
Autre(s) instance(s) concernée(s)  
-



**Etat actuel**

Cet axe cantonal principal de plaine (VS T9) est emprunté par près de XXX véhicules par jour. Il s'agit de la liaison principale entre l'entrée ouest de la ville et le centre-ville. La circulation est relativement difficile aux heures de pointe, rendant notamment problématique la progression des transports publics. Les traversées piétonnes doivent être localement sécurisées. La circulation des cycles est globalement précaire, notamment dans les carrefours et dans les secteurs non aménagés.

**Objectifs**

Dissuader le trafic de transit à travers la ville, de manière à valoriser l'A9 dans son rôle de contournement.  
 Permettre aux transports publics de bénéficier d'une circulation fluide entre l'entrée de ville et la gare.  
 Renforcer le confort et la sécurité des cyclistes.  
 Améliorer la perméabilité de l'axe.  
 Restituer une partie de l'espace public aux piétons et aux activités riveraines.

**Description**

L'avenue de France est réaménagée. Elle assure toujours l'accessibilité automobile en ville mais n'est plus un axe prioritairement consacré au trafic automobile. Son attractivité pour le transit, notamment, est sensiblement diminuée. La priorité est accordée aux transports publics et à la mobilité douce. Une piste cyclable, en site propre, est aménagée le long des infrastructures sportives. La perméabilité piétonne de l'axe est améliorée. Une solution doit être proposée pour assurer le passage des transports exceptionnels. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

**Opportunité**

Le projet d'agglomération vise à favoriser le développement de l'habitat et des activités dans les centres. Le réaménagement proposé réduit le trafic de transit au centre-ville et contribue ainsi à en améliorer l'attractivité en tant que lieu de vie. Le projet d'agglomération vise également à améliorer la sécurité de tous les usagers et à favoriser le développement des transports publics et des mobilités douces. Le réaménagement proposé contribuera à atteindre ces objectifs.

**Utilité**

CE1: améliore la qualité du système des transports en réduisant le trafic de transit et en améliorant la circulation des transports publics et des cyclistes.  
 CE2: en réduisant le trafic de transit, renforce l'attractivité du centre-ville comme lieu d'habitat et de travail.  
 CE3: améliore, par la réorganisation des circulations et la modération des vitesses, la sécurité de tous les usagers.  
 CE4: diminue ou reporte le trafic sur des axes adaptés et améliore l'attractivité des transports publics, minimisant ainsi les nuisances environnementales au centre-ville.

<b>TJM (max)</b>	2009 : 18'400 vhc./j.	2025 estimé sans PA : 2025 : 25'300 vhc./j.
<b>Coûts d'investissement</b>	Fr. 6'000'000.-	<b>Priorité</b> A (2015-2018)
<b>Mise en œuvre</b>	<p>Etat des réflexions : Les premières réflexions visant à la requalification et au fonctionnement de cet axe, notamment en relation avec la sécurisation des mobilités douces et la priorité à accorder aux transports publics, ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.</p> <p>Planning des études : 2013-2014: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet                  2015: mise à l'enquête</p> <p>Avant-projet : 2014-2015                  Début des travaux : 2015-2016                  Mise en service : 2016-2017</p>	<b>Références</b> -